

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS



GUIDE À LA CONSULTATION DU CCR

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839 Drolet #302, Montréal (Québec) H2S 2T1

Tél. 514-277-7223, Téléc. 514-277-1447, courriel info@ccrweb.ca

Site web : www.ccrweb.ca

BIENVENUE AU CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS!

Le Conseil canadien pour les réfugiés souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les participants à la consultation et tout particulièrement à tous ceux et celles qui assistent à une consultation du CCR pour une première fois.

Les consultations du CCR sont organisées conjointement par l'Exécutif du CCR, le personnel et le comité local d'organisation, avec des contributions importantes et actives de la part des bénévoles, tant des membres du CCR que de la communauté où la consultation a lieu.

Ce livret offre une orientation de base aux structures et procédures du CCR.

Nous sommes conscients que l'organisme peut provoquer chez les nouveaux participants un certain sentiment de confusion et même d'intimidation, mais sachez qu'il y a de nombreuses personnes disposées à répondre à vos questions. Nous vous encourageons à vous impliquer activement dès le début!

Table de matières

Déclaration de principes	1
Renseignements de base sur le CCR.....	2
Les Groupes de travail	4
Organigramme	5
Politique sur la photographie et les tournages vidéos la durant les consultations	5
Lignes directrices pour favoriser l'inclusion des participants	6
Comment rédiger des résolutions	7
Les résolutions : guide pratique	8
Procédures pour débattre les résolutions	9
Acronymes	10

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Le mandat du Conseil canadien pour les réfugiés se fonde sur la conviction que:

- * Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays; (Déclaration universelle des droits de la personne, article 14.1);
- * Les réfugiés, les revendicateurs du statut de réfugié, les personnes déplacées et les immigrants ont droit à une vie digne et aux droits et protections stipulés dans les accords et conventions nationales et internationales sur les droits de la personne;
- * Le Canada et les Canadiens ont des responsabilités dans la protection et le rétablissement des réfugiés qui viennent du monde entier;
- * Les services d'établissement pour les réfugiés et les immigrants sont essentiels à leur participation à la vie canadienne;
- * Les politiques nationales et internationales sur les réfugiés et les immigrants doivent accorder une attention spéciale à l'expérience des femmes et des enfants réfugiés et immigrants et aux effets du racisme.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est guidé par les principes organisationnels suivants:

- * Les membres du Conseil canadien pour les réfugiés reflètent la diversité de ceux qui se préoccupent des questions concernant les réfugiés et l'établissement, et les réfugiés et d'autres personnes intéressées de toutes les régions du Canada y sont représentés;
- * Le travail du Conseil se fonde sur la démocratie et la collaboration;
- * Notre travail est d'envergure nationale et internationale.

Le Conseil canadien pour les réfugiés remplit sa mission en:

- * offrant des occasions d'échange d'informations et d'expériences, et de perfectionnement professionnel dans le cadre des conférences, des groupes de travail, des publications et des réunions;
- * coopérant avec d'autres réseaux pour renforcer la défense des droits des réfugiés;
- * faisant avancer l'analyse des politiques et l'échange d'informations sur les réfugiés et les questions qui s'y rapportent;
- * défendant les droits des réfugiés et des immigrants par des relations avec les médias, des relations avec le gouvernement, la recherche et l'éducation du public.

Approuvé par les membres le 13 novembre 1993.

RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LE CCR

LA DIRECTION

Le CCR est administré par un comité exécutif élu par les membres. Les mandats sont de deux ans. Des élections ont lieu lors de chaque assemblée générale annuelle (en novembre ou décembre).

QUESTIONS POLITIQUES

Le CCR s'occupe des questions relatives aux politiques à travers ses groupes de travail et groupes coordonnateurs (voir page 3 pour plus de détails). Les politiques du CCR sont établies par le biais des résolutions, adoptées à une assemblée générale (il y a une assemblée générale à chaque consultation). Les résolutions déjà adoptées couvrent un large éventail de sujet: pour en savoir plus, consultez le Livre des résolutions (disponible en ligne ou à la table des publications). Veuillez voir plus loin (page 7) pour savoir comment rédiger une résolution sur un sujet qui n'est pas déjà couvert.

COMMENT ADHÉRER AU CCR

Nous encourageons fortement tout organisme non-gouvernemental à devenir membre du CCR. Les membres à part entière doivent être des organismes canadiens, mais nous avons également des catégories de membres individuels et non-canadiens (sans droit de vote). Pour plus d'informations, veuillez consulter une trousse nouveau membre – demandez à un membre de l'Exécutif, à la table d'inscription ou sur le site web, www.ccrweb.ca.

VISITEZ LE SITE DU CCR

Le CCR a un site web: www.ccrweb.ca où vous trouverez des rapports, communiqués, informations sur les prochaines rencontres et nos campagnes, des ressources destinées à la sensibilisation du grand public, etc.

RÉSEAU D'ÉCHANGE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le CCR maintient un groupe de discussion par courriel (la [cclist](mailto:cclist@ccrweb.ca)) qui offre aux participants ONG la possibilité de recevoir les nouvelles et d'échanger des informations. Pour vous inscrire, envoyez un message à cclist@ccrweb.ca. Le CCR publie également un bulletin mensuel, la Chronique. Abonnez-vous à la page www.ccrweb.ca/fr/chronique.

CYCLE DES RENCONTRES

Le CCR se réunit 4 fois par année. Deux de ces rencontres sont des consultations (colloques), tenues fin novembre/début décembre et fin mai/début juin. Les consultations ont lieu dans des villes différentes. Une assemblée générale a lieu à chaque consultation. Les deux autres rencontres sont des rencontres des groupes de travail et ont lieu à Toronto au mois de février, et à Montréal au mois de septembre.

POLITIQUE CONTRE L'OPPRESSION

Le CCR a adopté en 2009 une politique contre l'oppression, dans laquelle il s'engage à l'anti-oppression dans tous les domaines de son travail, sur le plan extérieur afin de changer la société et sur le plan interne afin d'éliminer l'oppression au sein du CCR.

POLITIQUE CONTRE LE RACISME

Le CCR s'engage à lutter contre le racisme dans toutes ses activités. Il a adopté une politique contre le racisme.

POLITIQUE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Le CCR a adopté en 2005 une politique contre l'homophobie, l'hétérosexisme et la transphobie.

POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉS

Le CCR s'engage à promouvoir la pleine participation des réfugiés au sein du CCR et a adopté une politique à cette fin.

FONDS AMINA MALKO DESTINÉ À LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉS

Reconnaissant que les obstacles financiers limitent la participation des réfugiés, le CCR a créé un fonds destiné à défrayer une partie des frais de voyage d'un certain nombre de réfugiés afin qu'ils participent aux réunions du CCR. Des réfugiés peuvent déposer une demande vers la fin de chaque année en vue d'une participation dans les rencontres du CCR de l'année suivante.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE LEADERSHIP DES RÉFUGIÉS

Ce programme vise à encourager et à appuyer les réfugiés qui désirent se porter candidats pour les postes de leaders au sein du CCR. Des réfugiés peuvent déposer une demande vers la fin de chaque année en vue d'une participation dans le programme au cours de l'année suivante.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail permettent aux membres du CCR d'échanger les informations, de développer le réseau et d'élaborer des prises de position politiques, dans des domaines d'intérêt communs. Les groupes de travail ont la responsabilité de préparer les résolutions et de planifier les ateliers lors des consultations, ainsi que de conseiller le comité exécutif en ce qui concerne la politique.

Nous encourageons tous nos membres à assister aux réunions des groupes de travail selon vos points d'intérêt. Les rencontres sont ouvertes à tous les représentants non-gouvernementaux et les membres des organismes inter-gouvernementaux peuvent assister en tant qu'observateurs. Les représentants des médias et des gouvernements sont exclus des rencontres.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'IMMIGRATION ET L'ÉTABLISSEMENT

➤ veille aux questions relatives à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada (par ex. formation linguistique, accès à l'emploi, counselling)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION AU CANADA

➤ se préoccupe de la protection des revendicateurs du statut de réfugié au Canada et de ceux qui cherchent à venir au Canada.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION OUTREMER ET LE PARRAINAGE

➤ suit la sélection des réfugiés outremer (parrainage par le gouvernement ou par le secteur privé), et les programmes qui leur sont offerts au Canada. S'intéresse également à la protection des réfugiés dans le monde.

LE CCR DISPOSE ÉGALEMENT D'UN :

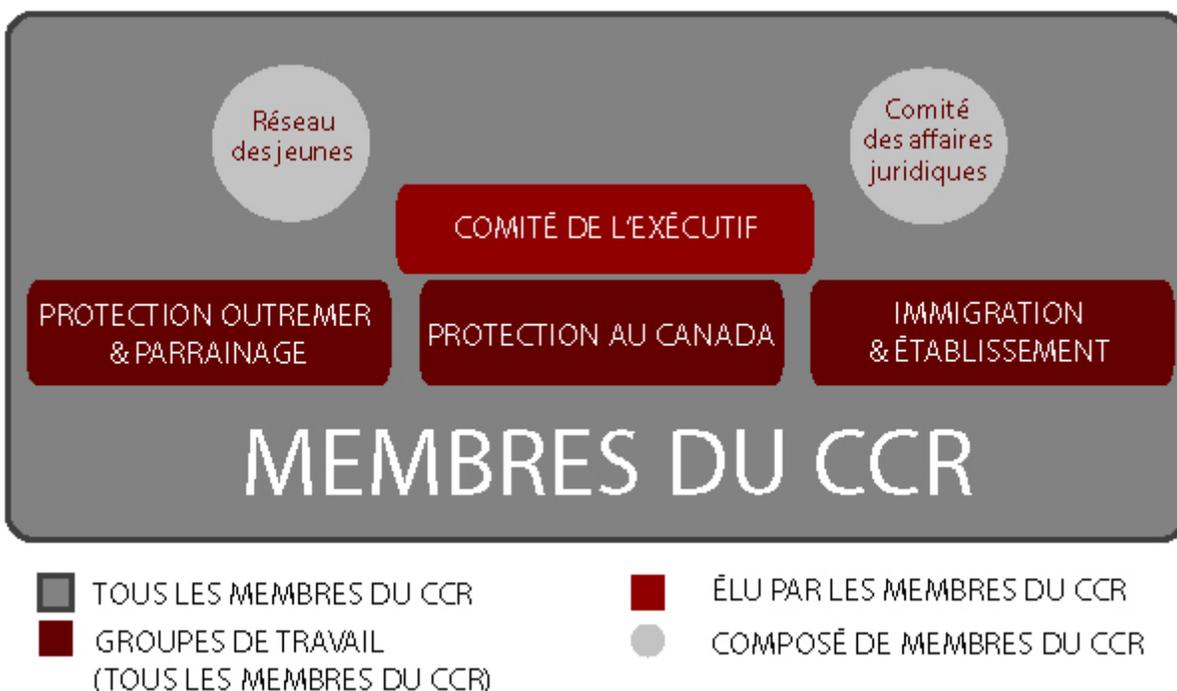
COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES

➤ guide et supervise les litiges de plus en plus nombreux dans lesquels le CCR s'implique, dont les interventions dans des causes importantes touchant les réfugiés et les immigrants, et la contestation judiciaire du tiers pays sûr.

RÉSEAU DES JEUNES

➤ se développe par le biais de discussions en ligne et de téléconférences, d'ateliers et de sessions stratégiques organisés par les jeunes et le développement de projets menés par les jeunes — en maintenant toujours l'engagement de promouvoir l'inclusion des jeunes au sein du Conseil canadien pour les réfugiés et d'aborder les défis propres aux jeunes réfugiés et immigrants.

ORGANIGRAMME



POLITIQUE SUR LA PHOTOGRAPHIE ET LES TOURNAGES VIDÉOS LA DURANT LES CONSULTATIONS

La politique vise à protéger l'anonymat et l'intimité des personnes qui ne veulent pas être photographiées, filmées ou enregistrées.

1. La prise de photo et l'enregistrement vidéo ou sonore sont permis en dehors des sessions du CCR (par exemple dans l'aire des pauses café et la réception de l'hôtel, ou avant et après une session) À CONDITION d'avoir expliqué le but et obtenu l'accord de chaque personne photographiée, filmée ou enregistrée.
2. La prise de photos et l'enregistrement vidéo ou sonore sont interdits durant les sessions du CCR (ateliers, plénières, rencontre des groupes de travail) sauf pour les personnes qui agissent au nom du CCR, ou pour un but approuvé à l'avance par le CCR.

Dans de tels cas, ces personnes devront :

- Suivre les instructions concernant l'annonce du but de l'enregistrement au début de la session,
- Offrir l'occasion aux gens de demander discrètement d'être exclus de l'enregistrement et
- Effacer tout enregistrement sur demande.

LIGNES DIRECTRICES POUR FAVORISER L'INCLUSION DES PARTICIPANTS

Principes :

- * Le CCR reconnaît qu'il existe plusieurs obstacles à la participation pleine et entière aux réunions du CCR, incluant des barrières linguistiques et culturelles ainsi qu'un manque de familiarité avec les méthodes de travail du CCR.
- * Le CCR valorise l'inclusion et la pleine participation de tous et s'engage à prendre des moyens pour promouvoir ce principe.

Lignes directrices pour les animateurs d'ateliers et des groupes de travail

- * Souhaitez la bienvenue aux nouveaux participants et encouragez les à contribuer à la discussion, en soulignant l'importance de leur point de vue.
- * Assurez-vous que tous les participants ont l'opportunité de s'exprimer durant la réunion (ex: prendre le temps de demander aux participants n'ayant pas fait d'intervention s'ils désirent le faire).
- * Offrez une brève explication des acronymes, des programmes, des procédures du CCR, ou de toutes questions pouvant paraître obscures aux nouveaux participants.
- * Favorisez les discussions par petits groupes ou d'autres techniques facilitant la participation.
- * Lorsque des groupes de bénévoles se forment (ex: pour travailler sur un projet spécifique ou une résolution) encouragez les gens à y inclure des "nouveaux" et des "anciens" membres.

Lignes directrices pour les nouveaux membres

- * Exprimez vos points de vue. Votre participation est souhaitée et importante pour le CCR.
- * N'hésitez pas à demander une explication sur les points qui ne sont pas clairs pour vous.
- * Proposez des sujets qui vous préoccupent pour l'ordre du jour des réunions.
- * Offrez de participer aux activités qui vous intéressent. Vous n'avez pas besoin d'être un expert ou faire partie du CCR depuis longtemps pour contribuer.

Lignes directrices pour les « anciens membres »

- * Proposez de vous asseoir près d'un nouveau participant et offrez lui des explications si nécessaires.
- * Évitez de parler en code (ex: en utilisant des acronymes ou en faisant des références que seul un petit groupe comprend).
- * Si vous êtes depuis longtemps un participant actif, surtout continuez votre implication, mais gardez à l'esprit que plus vous avez passé de temps au CCR, moins vous ne devriez avoir besoin de temps lors des réunions pour faire passer votre point de vue.
- * Si votre participation a été plus passive, considérez une implication plus active (ex: donnez votre point de vue sur les sujets discutés, offrez de participer à certaines activités).

COMMENT RÉDIGER DES RÉOLUTIONS

Le Conseil canadien pour les réfugiés établit ses politiques par l'adoption de résolutions, votées par les membres. Si une résolution a déjà été adoptée sur un sujet, nous n'avons pas besoin d'une autre résolution pour poursuivre la question. Les membres du CCR sont tous encouragés à participer à ce processus. Les résolutions et les demandes de suivi seront votées lors de l'Assemblée générale **le samedi après-midi**.

1. Si vous désirez aborder un sujet, trouvez une ou deux autres personnes prêtes à travailler avec vous. N'hésitez pas à demander l'aide d'un membre du Comité des résolutions ou d'autres personnes expérimentées.
2. Déterminez s'il existe déjà des résolutions sur votre sujet. Consultez le livre des résolutions (en vente, ou disponible sur le site web du CCR ou demandez à un membre de l'Exécutif ou à un président d'un groupe de travail).
3. Si une résolution déjà adoptée établit la position politique qui vous intéresse (ou si vous ne proposez pas l'adoption d'une politique), vous pouvez envisager un suivi. Abordez la question au groupe de travail pertinent.
4. S'il n'y a aucune résolution pertinente, préparez une version préliminaire. Notez que la résolution devrait énoncer une politique (plutôt que de demander une action).
5. Avisez un des co-présidents du groupe de travail approprié et apportez la résolution à la réunion du groupe de travail qui traite de ces questions. Elle sera discutée et éventuellement adoptée par le groupe. Les résolutions doivent être approuvées par un groupe de travail avant d'être présentées à l'Assemblée générale.
6. Déposez la version finale de la résolution au secrétariat du CCR **AU PLUS TARD LE VENDREDI À 17H30**. La résolution doit être enregistrée dans un des ordinateurs du bureau (et laissez une note précisant dans quel fichier elle est enregistrée).

MODÈLE DES RÉOLUTIONS

ATTENDU QUE: 1.
2.

IL EST RESOLU QUE: 1.
2. etc

PROPOSEUR :
SECONDEUR :
GROUPE DE TRAVAIL :

Veillez noter que le proposeur et le secondeur devront assister à l'Assemblée générale pour présenter la résolution.

LES RÉOLUTIONS : GUIDE PRATIQUE

Tous les membres du CCR sont responsables de s'assurer que le CCR adopte des politiques solides et crédibles, par le biais de leur participation aux débats sur les résolutions lors des réunions des groupes de travail et des assemblées générales.

Voici des questions que vous devriez poser pour évaluer les résolutions proposées.

<p>1. Énonce-t-elle une politique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accent devrait être sur la politique, et non sur l'action pour la communiquer (telle l'écriture d'une lettre). ➤ Si vous désirez une action (par ex. de la recherche, une réunion), soulevez la question au groupe de travail (aucune résolution n'est nécessaire).
<p>2. S'agit-il d'une nouvelle politique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une fois une politique adoptée par résolution, le CCR peut agir – inutile de répéter la résolution. ➤ S'il s'agit d'un changement de position par rapport à une résolution antérieure, dites-le.
<p>3. La politique est-elle articulée de manière à servir au-delà de cette situation spécifique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but est d'établir une politique que nous pouvons appliquer à d'autres situations similaires. ➤ Les clauses « attendu que » peuvent référer à une situation spécifique, mais la clause « il est résolu » devrait proposer des principes plus globaux.
<p>4. Les faits sont-ils exacts?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si nous ne sommes pas certains des faits, il serait peut-être pertinent de faire des recherches ou organiser un atelier avant de proposer une résolution.
<p>5. Est-elle claire?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout le monde devrait avoir la même compréhension de la position politique que nous adoptons. ➤ La simplicité est souvent synonyme de clarté.
<p>6. Est-elle rédigée de façon constructive?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résolutions du CCR sont lues par de nombreuses personnes. Assurez-vous que la formulation renforce la crédibilité du CCR.
<p>7. Est-elle conséquente avec les objectifs du CCR (notre déclaration des principes)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'il faut s'efforcer pour expliquer sa pertinence pour le CCR, peut-être qu'elle n'est pas si pertinente.
<p>8. Est-elle dans le bon groupe de travail? Est-elle pertinente à plus d'un groupe de travail?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les résolutions qui sont pertinentes à plusieurs groupes de travail, décidez du groupe principal, mais consultez l'autre groupe de travail, au cas où ses membres ont des préoccupations ou des modifications à suggérer.

Il reste bien sûr une **question fondamentale** :

- Est-ce la bonne politique?

PROCÉDURES POUR DÉBATTRE LES RÉOLUTIONS

Présentation des résolutions

1. Le proposeur ou l'appuyeur doit présenter la résolution, en exposant le point principal (1-2 minutes seulement). Ne lisez pas la résolution.
2. D'autres participants peuvent poser des questions ou signaler des préoccupations par rapport à la résolution.
3. Les résolutions ont été étudiées par le Comité des résolutions, qui peut signaler des questions relatives à une résolution, indiquées par un astérisque.
4. Une fois qu'une résolution est présentée, elle appartient à l'assemblée et ne peut être retirée ni amendée sans l'approbation d'une majorité des membres présents.

Amendements

5. Si quelqu'un se préoccupe d'un aspect d'une résolution, on l'encourage à proposer une modification afin de répondre aux préoccupations. Cette modification devient un amendement proposé. Quelqu'un doit appuyer l'amendement pour qu'il soit étudié.
6. L'assemblée doit approuver tout amendement, même si les proposeurs de la résolution y sont favorables. Ce vote se porte uniquement sur l'amendement, et non pas sur l'ensemble de la résolution.

Vote sur la résolution

8. Après avoir discuté de tout amendement proposé, l'assemblée peut voter sur la résolution elle-même. Le vote est par carte de vote (une par organisme membre).
9. Si quelqu'un est de l'avis qu'on a déjà discuté assez longuement d'une résolution, il peut demander le vote, ce qui veut dire demander qu'on passe tout de suite au vote. Si une personne demande le vote, et une autre personne l'appuie, l'assemblée votera immédiatement sur la question à savoir s'il faut terminer le débat. Si au moins deux tiers des membres votent en faveur de mettre fin au débat, l'assemblée votera immédiatement sur la résolution. Sinon, le débat poursuivra.

ACRONYMES

117(9)(d)	Article du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés qui énonce la règle du « membre de la famille exclu »
AAISA	Alberta Association of Immigrant Serving Agencies (association albertaine des organismes au service des immigrants)
AC	Administration centrale
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
AMSSA	Association of Multicultural Societies and Service Agencies of British Columbia (association des organismes multiculturels et des agences de service de la Colombie-britannique)
AO	Anti-oppression
ARAISA	Atlantic Region Association of Immigrant Serving Agencies (association de la région de l'Atlantique des organismes au service des immigrants)
ATC	Annual Tripartite Consultation on Resettlement (consultation annuelle tripartite sur la réinstallation - a lieu à Genève au mois de juin)
BIOC/BIC	Best interests of the child (l'intérêt supérieur de l'enfant)
C-11	Projet de loi pour déposé le 30 mars 2010 proposant des modifications au système de détermination du statut de réfugié
CAIPS (capes)	Computer Assisted Immigration Processing System (système informatique utilisé par les agents de visa canadiens)
CAT	Convention Against Torture
CBSA	Canada Border Services Agency
CCPP	Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (de la CISR)
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CCT	Convention contre la torture
CEC	Catégorie de l'expérience canadienne (Canadian Experience Class)
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CISSA-ACSEI (ci-ça ak-sé)	Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance/Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
CLIC	Cours de langue pour les immigrants au Canada (LINC en anglais - obsolète)
CSILC	Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (ICLMG)
CRC	Convention on the Rights of the Child (Convention relative aux droits de l'enfant)
CSIC	Canadian Society of Immigration Consultants (Société canadienne de consultants en immigration) (SCCI)
CSILC	Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (ICLMG)
CSIS	Canadian Security Intelligence Service (Service canadien du renseignement de sécuritaire)

CSQ	Certificat de sélection du Québec
DFAIT (d-fate)	Department of Foreign Affairs and International Trade (MAECI en français)
DMP	Designated Medical Practitioner (médecin désigné)
ERAR	Examen des risques avant le renvoi
ESL/FSL	English/French as a second language (anglais/français langue seconde)
EXCOM	Executive Committee (Comité exécutif du HCR)
FRP	Formulaire de renseignements personnels (connu également sous l'acronyme anglais PIF)
GAR	Government-assisted refugee
GBA	Gender-based analysis (analyse comparative entre les sexes/selon le genre)
HCR	Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
H & C	Humanitarian and compassionate (motifs humanitaires)
HRSDC	Human Resources and Skills Development Canada (RHDC en français)
ICAMS	Immigration-Contribution Accountability Measurement System
ICLMG	International Civil Liberties Monitoring Group (Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC))
ICVA	International Council of Voluntary Agencies (Conseil international des agences bénévoles)
IDP	Internally displaced person
IFA	Internal Flight Alternative (PRI en français)
IFH	Interim Federal Health Program (Programme fédérale de santé intérimaire)
INS	Immigration and Naturalization Service (des É.U. - obsolète)
IOM	International Organization for Migration (OIM en français)
IRB	Immigration and Refugee Board (CISR en français)
IRPA	Immigration and Refugee Protection Act (LIPR en français)
ISAP	Immigrant Settlement and Adaptation Program (obsolète)
JAS	Joint Assistance Sponsorship (programme d'aide conjointe)
JDR	Journée des droits des réfugiés (le 4 avril), commémorant l'arrêt Singh de 1985
JMR	Journée mondiale des réfugiés (20 juin), reconnue par les Nations Unies au plan international
LGBT	Lesbien, gai, bisexuel, transsexuel/transgenre
LINC	Language Instruction for Newcomers to Canada (CLIC - obsolète)
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur le 28 juin 2002)
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MIO	Migration Integrity Officer (Agent d'intégrité des mouvements migratoires)
MIRSSA	Manitoba Immigrant and Refugee Settlement Sector Association
MRCI	Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration du Québec

OCASI	Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisme non-gouvernemental
OPS	Overseas Protection and Sponsorship Working Group (groupe de travail du CCR sur la protection outremer et le parrainage)
PEAI	Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (fédéral - obsolète)
PAEI	Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (Québec)
PFSI	Programme fédérale de santé intérimaire (IFH en anglais)
PIF	Personal Information Form (FRP en français)
POE	Port of Entry (point d'entrée)
PRRA	Pre-removal Risk Assessment (ERAR en français)
PRS	Protracted Refugee Situations (réfugiés en situation de déplacement prolongé)
PSR(P)	Private sponsorship of Refugees (Program) (Programme de parrainage privé de réfugiés)
PSIE	Programme de soutien à l'insertion en emploi (Québec)
RAD	Refugee Appeal Division (SAR en français)
RAP	Resettlement Assistance Program (Programme d'aide au rétablissement)
RHDCC	Ressources humaines et développement des compétences Canada
ROLF	Right of Landing Fee (Droit exigé pour l'établissement)
RPD	Refugee Protection Division (SPR en français)
RRD	Refugee Rights Day/Journée des droits des réfugiés (le 4 avril), commémorant l'arrêt Singh de 1985
RSTP	Refugee Sponsorship Training Program
SAH	Sponsorship Agreement Holder (Signataires d'entente de parrainage)
SAISIA	Saskatchewan Association of Immigrant Settlement and Integration Agencies
SAR	Section d'appel des réfugiés
SCCI	Société canadienne de consultants en immigration
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SIQ	Service d'immigration du Québec
SIJPPC	Settlement and Integration Joint Policy and Program Council (le Conseil mixte des politiques et du programme en matière d'établissement et d'intégration)
SIRC	Security Intelligence Review Committee (Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité)
SPO	Service Provider Organization (fournisseur de services)
SPR	Section de la protection des réfugiés (de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
STCA	Safe Third Country Agreement (Entente sur les tiers pays sûrs, entre le Canada et les É.-U.)

TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
TFW(P)	Temporary Foreign Workers (Program) (Programme des travailleurs étrangers temporaires)
TRP	Temporary Resident Permit (permis de séjour temporaire)
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees (HCR en français)
Vegreville	Ville en Alberta où se trouve un Centre de traitement des demandes responsable des demandes de résidence permanente et de permis de travail (entre autres)
VOR	Visa officer referred (désignés par le bureau des visas – pour parrainage privé)
VSI	Voluntary Sector Initiative (Initiative sur le secteur bénévole et communautaire)
WCAR	World Conference against Racism (Conférence mondiale contre le racisme)
WRD	World Refugee Day/Journée mondiale des réfugiés (20 juin), reconnue par les Nations Unies au plan international